



# Programme des Nations Unies pour l'environnement



Distr.  
GENERALE

UNEP/CBD/IC/2/7  
1er mai 1994

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL POUR  
LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE  
BIOLOGIQUE

Deuxième session  
Nairobi, 20 juin - 1er juillet 1994  
Point 4.1.5 de l'ordre du jour provisoire

CENTRE D'ECHANGE POUR LA COOPERATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Note du Secrétariat provisoire

1. La Convention sur la diversité biologique dispose, au paragraphe 3 de l'article 18, que "La Conférence des Parties, à sa première réunion, détermine comment créer un centre d'échange pour encourager et faciliter la coopération technique et scientifique".
2. A la première session du Comité intergouvernemental, la question de la création d'un centre d'échange a été examinée par le Groupe de travail II dans le contexte du transfert de technologies utiles pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Le Groupe de travail a décidé de recommander que le Secrétariat provisoire examine les centres d'échange existants et les mécanismes actuellement chargés de faire circuler l'information, et qu'il fasse rapport sur leur expérience au Comité, avant sa deuxième session (voir UNEP/CBD/IC/2/2, annexe III, paragraphe 43 a)).
3. La Réunion intergouvernementale ouverte à tous les scientifiques spécialistes de la diversité biologique a formulé des recommandations supplémentaires sur le type de centres d'échange qui permettrait de donner suite aux dispositions de la Convention. Il est dit dans son rapport qu'un tel centre d'échange devrait se présenter sous la forme d'un réseau électronique de données faisant appel aux institutions existantes, être accessible de tous les points du monde, avoir une structure décentralisée, et être transparent (voir UNEP/CBD/IC/2/11, paragraphe 30 d)).
4. Pour donner suite à la recommandation du Groupe de travail mentionné ci-dessus au paragraphe 2, le Secrétariat provisoire :
  - a) Prépare actuellement un catalogue de toutes les bases de données utiles pour la Convention pour donner suite aux recommandations faites par le Groupe de travail I à la première session du Comité, demandant entre autres que soient recensées toutes les bases de données utiles pour la Convention sur la diversité biologique, d'en relever les lacunes et d'indiquer comment elles sont reliées entre elles (UNEP/CBD/IC/2/2, annexe III, paragraphe 43 b));

b) Effectue des recherches dans les bases de données par l'intermédiaire des services de bases de données et systèmes d'information des Nations Unies (UNDIS) et par courrier électronique pour les organisations gérant des mécanismes de centres d'échange pour la coopération scientifique et technique;

c) A envoyé un questionnaire à 16 organisations ou services (annexe II) recensés jusqu'à présent grâce aux recherches effectuées comme indiqué ci-dessus, qui gèrent un centre d'échange de données intéressant la coopération scientifique et technique. Ce questionnaire demande des renseignements sur les principaux aspects des services fournis et sur l'expérience des organisations qui les fournissent.

5. La présente note a pour objet de présenter au Comité un résumé des renseignements reçus des centres d'échange retenus aux fins de l'enquête (annexe III) et d'indiquer les travaux qui pourraient encore être nécessaires pour aider la Conférence des Parties à mettre en place un centre d'échange. Les centres d'échange retenus aux fins de l'enquête sont :

- a) Le Center for the Analysis and Dissemination of Demonstrated Energy Technologies (CADET);
- b) Le Centre d'échange pour la coopération technique du PNUE;
- c) Le Centre d'activité du Programme pour l'industrie et l'environnement (CAP/IE) du PNUE;
- d) Le Centre d'activité du Programme pour INFOTERRA, du PNUE;
- e) L'International Service for the Acquisition of Agri-Biotech Applications (ISAAA);
- f) Special Programs for African Agricultural Research (SPAAR).

6. Il ressort des réponses reçues que les éléments clés à prendre en considération pour mettre en place un centre d'échange apte à promouvoir et faciliter la coopération scientifique et technique sont :

- a) La qualité des sources d'information;
- b) La fiabilité des communications;
- c) La mise en place d'un réseau d'information, en organisant les points focaux nationaux et/ou les équipes nationales à l'échelon national;
- d) La confiance de la clientèle et des donateurs de technologies, qui permettront de mettre au point des projets viables.

7. Des six centres d'échange mentionnés ci-dessus, un seul bénéficie d'un soutien financier du secteur privé; les autres sont tributaires du soutien financier des pouvoirs publics ou de la communauté internationale, provenant soit d'organismes régionaux soit d'organismes internationaux.

8. D'après les renseignements rassemblés à ce jour, il semblerait qu'il soit nécessaire de poursuivre l'enquête, en vue de donner à la Conférence des Parties :

- a) Un plus vaste aperçu de l'expérience des centres d'échange, en particulier des expériences qui pourraient être utiles pour la réalisation des objectifs du centre d'échange prévu dans la Convention;

- b) Quelques réflexions sur la manière dont il faudrait prendre en compte les besoins et les priorités pour créer des mécanismes visant à faciliter la coopération scientifique et technique;
  - c) Différentes formules possibles pour traiter de questions ou de techniques précises (biotechniques, mise au point d'accords de transfert, constitution de capacités, etc.).
9. Le Comité est invité à donner son avis sur ses futurs travaux.

Annexe I

Questionnaire envoyé aux centres d'échange

Description du centre d'échange

1. Nom de l'organisme.
2. Date de sa création.
3. Portée géographique (régionale, nationale, etc.).
4. Donnez la liste des principaux pays et/ou organisations faisant appel à vos services.
5. Quels sont les effectifs en personnel spécialisé ? Indiquez leur domaine de spécialisation.
6. Quels sont les effectifs en personnel d'appui ?
7. Quel est le montant de votre budget et quels sont vos sources de financement ?

Objectifs du centre d'échange et services offerts

8. Quels sont les objectifs du centre d'échange ?
9. Quels sont les types de demandes qui vous sont le plus souvent adressées ?
10. Comment les demandes des clients vous sont-elles adressées, et comment êtes-vous en contact avec votre clientèle ?
11. Comment servez-vous vos clients (directement ou par le biais d'une organisation régionale ou sous-régionale) ?
12. Quel genre de services d'information offrez-vous ? Si vous avez un service informatisé, quel logiciel utilisez-vous ? Quelle liaison de données possédez-vous (fax, courrier électronique, etc.) ?
13. Avez-vous des observations à formuler ?

Expérience acquise

14. Quels sont, d'après votre expérience, les éléments qui contribuent à assurer le succès d'un centre d'échange ?
15. Comment procédez-vous pour fournir à votre clientèle les services suivants :
  - a) Identifier les obstacles qui, dans les pays en développement et dans les pays développés, entravent les transferts de technologies (donner des exemples s.v.p.);
  - b) Aider les pays en développement à choisir les techniques, y compris les biotechniques, qu'ils souhaitent acquérir;

- c) Consulter le secteur privé pour explorer la possibilité de commercialiser certaines applications techniques;
- d) Faciliter la négociation d'accords de co-entreprise entre pays développés et pays en développement; qui soient équitables, acceptables pour toutes les parties;
- e) Soutenir la recherche-développement dans le secteur public dans des pays en développement, y compris la formation et la recherche associative avec des laboratoires publics et privés des pays industrialisés;
- f) Aider les parties contractantes à définir une stratégie nationale en matière de technologie, pour qu'elles puissent tirer le meilleur parti possible des ressources locales et des ressources extérieures;
- g) Breveter les découvertes dans le domaine de la diversité biologique et délivrer des brevets et licences d'exploitation;
- h) Agir, pour le compte de certains pays, comme correspondant national pour toute question concernant :
  - i) les brevets et les technologies transférables faisant partie du domaine public;
  - ii) les technologies qui pourraient être transférées après négociation;
  - iii) les technologies considérées comme secrètes et non négociables;
  - iv) la libération dans l'environnement d'organismes génétiquement modifiés;
- i) Aider les pays en développement à mobiliser en priorité un soutien financier et autre pour leurs programmes et projets;
- j) Autres services non énumérés ci-dessus.

Annexe II

ORGANISATIONS ET SERVICES GERANT UN CENTRE D'ECHANGE, AUXQUELS LE  
QUESTIONNAIRE A ETE ADRESSE

1. African Biodiversity Institute.
2. Agrecol Information Center and Network.
3. Division de l'agriculture et du bois-d'oeuvre, CEE/FAO.
4. Centre for the Analysis and Dissemination of Demonstrated Energy Technologies (CADET).
5. Centre d'échange pour la coopération technique (PNUE).
6. Database Manager, Système d'information sur la désertification (DESI), PNUE.
7. Fertilizer Advisory, Development and Information Network for Asia and the Pacific (FADINAP).
8. Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS/PAC), PNUE.
9. Globefish (FAO).
10. Centre d'activité du Programme pour l'industrie et l'environnement (CAP/IE), PNUE.
11. Information Network on New and Renewable Energy resources and Technologies for Asia and the Pacific (INNERTAP).
12. Centre d'activité du Programme pour INFOTERRA, PNUE.
13. International Service for the Acquisition of Agri-Biotech Applications (ISAAA).
14. JLB Smith Institute of Ichthyology, South Africa.
15. Nature Reserve Authority, Israel.
16. Special Programs for African Agricultural Research (SPAAR).

Annexe III

## RESUME DES REPONSES AU QUESTIONNAIRE

**A. Centre for the Analysis and Dissemination of Demonstrated Energy Technologies (CADET)**

CADET  
Swentiboldstraat  
6137 AE SITTARD  
P.O. Box 17, 6130 AA  
Pays-Bas  
Fax : 46-510389

**1. Portée géographique**

Internationale. Principaux pays participants : Australie, Belgique, Canada, Corée, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse; toutefois, n'importe quel pays peut présenter des demandes d'information.

**2. Portée technique**

Echange d'informations sur les nouvelles techniques permettant de réaliser des économies d'énergie qui ont fait leurs preuves dans l'industrie, le bâtiment, les services publics, l'agriculture, en vue d'en généraliser l'usage au moyen d'un transfert international de connaissances.

**3. Groupes et pays visés**

Quinze pays sont reliés au Centre, chacun par l'intermédiaire d'une Equipe nationale désignée à cet effet. Ces équipes sont le plus souvent rattachées aux Agences nationales de l'énergie. Le Centre reçoit aussi des demandes d'information de particuliers, d'organismes divers et de services gouvernementaux d'autres pays. Les types de services fournis par le CADET sont définis par les pays participants à deux niveaux. Au plan pratique, les travaux sont menés par les Equipes nationales; au plan politique, un Comité exécutif approuve la stratégie et les plans de travail du Centre.

Le Centre a pour but d'assurer la mise en commun de l'information entre tous ses participants; ces mêmes participants peuvent se servir des renseignements que le Centre leur fournit pour prêter assistance aux pays en développement et aux pays à économie en transition.

**4. La clé du succès**

L'enthousiasme des Equipes nationales, qui fournissent au Centre des renseignements, tout en s'efforçant de tirer elles-mêmes le meilleur parti possible de ces renseignements dans leur propre pays.

**5. Budget annuel**

Environ un million de dollars, provenant des contributions des pays.

**B. Centre d'échange pour la coopération technique, PNUE**

UNEP  
P.O. Box 30552  
Nairobi, Kenya  
Fax : (254-2) 226886  
Messagerie électronique : Rohrmann @unep.no

1. Portée géographique

Mondiale.

2. Portée technique

Développer les moyens dont disposent les pays en développement pour promouvoir un développement durable, en soutenant la planification des politiques et le renforcement des institutions, pour permettre à ces pays de fixer correctement leurs priorités. Le Centre d'échange pour la coopération technique du PNUÉ soutient d'autres activités, notamment des campagnes de promotion pour l'adoption de techniques de production moins polluantes, un atelier sur l'environnement et le développement durable à l'intention des pays lusophones, un projet sur l'exploitation durable du margousier et un projet de quatre ans concernant les institutions qui s'occupent, en Afrique, du droit de l'environnement. Le Centre joue parfois le rôle de médiateur entre les pays en développement et les pays donateurs qui sont prêts à soutenir des activités visant à répondre aux besoins identifiés.

3. Groupes et pays visés

Le Centre d'échange pour la coopération technique fournit une assistance à plus de 50 pays de toutes les régions. En 1993, des activités ont été planifiées ou entreprises dans les pays suivants : Djibouti, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée-Conakry, Indonésie, Jamaïque, Kenya, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Philippines, Panama, Rwanda et Viet Nam.

4. La clé du succès

Un Centre d'échange doit pouvoir jouer activement un rôle de stimulant pour aider les pays à mobiliser les ressources, tant financières que techniques, dont ils ont besoin pour résoudre leurs problèmes. Il doit être en mesure de répondre rapidement aux demandes de services qui lui sont adressées, et doit avoir suffisamment de fonds pour mener de front des activités intéressant directement les pays. Des équipements de communication modernes sont indispensables pour pouvoir répondre aux besoins de la clientèle, rester constamment en liaison avec les donateurs et les autres institutions, définir les priorités dans le cadre des programmes, et étudier toute la documentation utile.

5. Budget annuel

Le Centre d'échange pour la coopération technique dépend entièrement des contributions volontaires et a un budget annuel d'environ 1,5 million de dollars.

C. Centre d'activités du Programme  
pour l'industrie et l'environnement (CAP/IE), PNUÉ

39-43 Quai André Citroën  
75739 Paris, Cédex 15, France  
Fax : 33 (1) 40 58 88 74

1. Portée géographique

Dans le cadre du programme pour une production moins polluante, le Centre international d'échange d'informations sur les techniques de production moins polluantes (ICPIC) gère un service d'information à la demande qui permet de répondre aux questions des usagers dans le monde entier.

2. Portée technique

- a) Définir des critères environnementaux et encourager leur prise en compte dans le développement industriel;

/...



- b) Aider à définir des politiques et stratégies pour un développement industriel durable, et en faciliter l'application;
- c) Encourager une protection préventive de l'environnement moyennant l'adoption de techniques de production moins polluantes et d'autres approches dynamiques;
- d) Stimuler l'échange d'informations sur des modèles de développement industriel écologiquement rationnels.

3. Groupes et pays visés

Le Centre reçoit des demandes de renseignements et d'assistance de tous les pays du monde. Ces demandes proviennent de gouvernements, d'organisations internationales, d'industries, d'établissements d'enseignement, d'organisations non gouvernementales, de particuliers, d'organismes de prêts, et des médias.

4. La clé du succès

- a) Cibler la clientèle et définir ses besoins;
- b) Rester simple et ne pas être trop ambitieux;
- c) Être souple et s'adapter;
- d) Évaluer le système continuellement.

5. Budget annuel

Le budget du Programme pour des techniques de production moins polluante s'est élevé, pour 1993, à environ 1 099 000 dollars, et le PNUE a reçu un soutien monétaire et en nature des sources suivantes :

a) Gouvernements et organisations régionales d'intégration économique:

Australie, Autriche, Danemark, Etats-Unis, Finlande, France, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Union européenne.

b) Organisations:

Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement (UNCSTD), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation maritime internationale (OMI), Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), Commission économique pour l'Europe de l'ONU, Chambre de commerce internationale (CCI), Banque mondiale.

D. Centre d'activités du Programme pour INFOTERRA, PNUE

INFOTERRA/PAC  
UNEP  
P.O. Box 30552  
Nairobi, Kenya  
Fax : (254-2) 624269/226886

1. Portée géographique

Mondiale.

2. Portée technique

Renseignements de tous ordres, concernant par exemple, la lutte contre la pollution par le plomb ou les pluies acides, les meilleures techniques de recyclage des emballages de sodas, l'évacuation des effluents industriels, etc. Plus de 85 % des questions reçoivent une réponse de caractère technique.

### 3. Groupes et pays visés

Pratiquement tous les pays et beaucoup d'organisations s'occupant de questions écologiques. Ce réseau comprend 155 Points focaux nationaux (PFN), un Centre d'activité du Programme (CAP), et 10 Centres de services régionaux (CSR), ayant pour but de faciliter et de promouvoir l'échange d'informations entre pays. La base de données d'INFOTERRA est distribuée à tous les points focaux sur disquette (base de données micro CDS/ISIS) et sous forme d'imprimé en tant que Répertoire international des sources d'INFOTERRA. Les points focaux dotés d'un ordinateur personnel peuvent rechercher des informations directement dans la base de données; ceux qui en sont dépourvus doivent chercher manuellement dans le Répertoire. En règle générale, les réponses aux questions posées sont envoyées par le moyen le plus approprié et le moins coûteux.

### 4. La clé du succès

Disposer de sources d'informations de très haute qualité, désireuses et capables de répondre aux questions aussi vite que possible.

### 5. Budget

2,3 millions de dollars pour la période 1994-1995.

## E. International Service for the Acquisition of Agri-Biotech Applications (ISAAA)

260 Emerson Hall,  
Cornell University  
Ithaca, NY 14853-1902  
Fax : 1-607-255-1215  
Messagerie électronique : Kvrl @cornell.edu

### 1. Portée géographique

Mondiale, avec bureaux au Japon, en Amérique du Nord, en Europe et en Afrique. Des bureaux seront prochainement implantés en Asie et en Amérique latine.

### 2. Portée technique

Faciliter l'acquisition et le transfert des biotechniques agricoles issues des pays industrialisés, en particulier des techniques appartenant au secteur privé, pour en faire profiter les pays en développement.

### 3. Groupes et pays visés

L'ISAAA dessert 10 pays (Brésil, Costa Rica, Egypte, Indonésie, Kenya, Malaisie, Mexique, Philippines, Thaïlande et Zimbabwe).

### 4. La clé du succès

- a) Avoir la confiance des pays qui constituent la clientèle ainsi que des donateurs de technologies, pour mettre au point des projets rationnels;
- b) Tenir compte des besoins et des priorités réels, et ne pas chercher à imposer certaines techniques comme une fin en soi.

**F. Special Programs for African Agricultural Research (SPAAR)**

The Spaar Secretariat  
The World Bank  
1818H Street N.W.  
Washington D.C. 20433  
USA  
Fax : (202) 473-8231

**1. Portée géographique**

Le SPAAR a été créé pour servir de tribune et permettre ainsi d'encourager la collaboration, en Afrique sub-saharienne, entre les organismes donateurs et les systèmes africains de recherche agricole.

**2. Portée technique**

- a) Donner des directives pour intensifier la recherche agricole à l'échelon national;
- b) Renforcer les systèmes de recherche agricole en Afrique, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, et, par ce biais, mettre au point et expérimenter des techniques capables de soutenir un développement durable de l'agriculture;
- c) Améliorer l'efficacité de l'assistance des donateurs aux systèmes africains de recherche agricole en coordonnant mieux les ressources existantes; éviter les doubles emplois; échanger des informations sur les activités passées, présentes et futures; encourager les initiatives entreprises dans un cadre de collaboration pour traiter des problèmes particuliers intéressant la recherche agricole.

**3. Groupes et pays visés**

- a) Stimuler et entretenir un intérêt régional pour la recherche de manière que les programmes et leurs résultats puissent être partagés par plusieurs pays;
- b) Améliorer les liens entre les centres internationaux de recherche agricole et leur homologue à l'échelon national, ainsi qu'entre les institutions africaines de recherche agricole et les institutions des pays développés.

-----

